

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA  
CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES**

Intervention de **Paul Euzière**

*Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »*

Ce rapport concerne la gestion de la commune de Grasse de 2008 au 7 mai 2015. **Il couvre donc la totalité du dernier mandat de M. Leleux et de son équipe jusqu'à toute la première année de l'actuelle mandature.**

Il est tout entier centré non pas sur tel ou tel aspect discutable de ces gestions, mais sur **la situation financière gravissime** dans laquelle nous avons été placés par des choix de gestion qui ne doivent rien au hasard mais ont été décidés malgré les avertissements répétés des élus Grasse à Tous entre 2008 et 2014.

Nous nous permettons de rappeler que la situation financière désastreuse de notre ville a conduit le Ministère des Finances et les représentants de l'Etat à intégrer Grasse dans « **le Réseau d'alerte des finances locales** » dès l'automne 2014 et que nous sommes loin de pouvoir en sortir aujourd'hui.

Ce Rapport fait l'état des lieux, explique pourquoi nous en sommes là, et avance des éléments sérieux de prospective jusqu'en 2019, dernière année complète de l'actuelle mandature.

Il est donc à prendre sérieusement en compte, d'autant plus que la loi NOTRe du 7 août 2015 dispose que d'ici un an le Maire et la municipalité devront présenter devant le conseil municipal, un rapport énonçant « *les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes* ».

Sur le bilan de la gestion de M. Leleux et de son équipe de 2008 à 2014, il est catastrophique et peut se résumer en une phrase et quelques chiffres.

« La commune est entrée dans une situation difficile où, après remboursement des annuités en capital de la dette, elle ne dispose plus, notamment à partir de 2014, de la capacité de financer en propre ses investissements autrement que par un recours massif à l'emprunt.

D'ailleurs, la part des emprunts nouveaux n'a cessé de croître depuis 2010 au point qu'elle représente **90,7% du financement des dépenses d'équipement** de 2014 ».

Non seulement **le montant total de ces emprunts est très élevé**, mais ils ont aussi été à **haut risques** avec des « emprunts toxiques » dont les taux se sont envolés -en moyenne **11,8% entre 2009 et 2014**- qui ont représenté jusqu'à **62,7%** de l'encours total.

Il est pathétique de lire la lettre d'explication -ou plutôt de justification- de M. Leleux à la Chambre Régionale des Comptes dans laquelle il a le culot d'expliquer que cette catégorie d'emprunts a été souscrite par 1500 collectivités locales en France.

D'une part, il ya 36 000 communes dans notre pays.

Ce qui relativise le nombre de communes qui sont tombées dans le piège usuraire des banques.

Ensuite, si 1500 communes ont été touchées, toutes n'ont pas souscrit des emprunts toxiques représentant près de 63% de la dette.

D'autre part, la renégociation par M. Leleux de ces contrats toxiques -ce que la CRC appelle « reprofilage »- a été mal conduite puisque le Rapport mentionne (notamment pour l'emprunt 322, p.24) le maintien de « *risques sensibles* ».

Ce que l'on a malheureusement pu vérifier dans les taux d'intérêts que nous avons eu à payer.

**Or, M. Leleux et sa municipalité n'ignoraient pas ces risques.**

Mais ils les ont niés

Ils les ont même cachés !

La CRC relève (p.21) que : « **les documents communiqués au conseil municipal ne rendaient pas compte du choix des indices, du niveau de risque particulier que présenterait le contrat ou des difficultés rencontrées** »

De plus, explique les magistrats, « *Durant la période au cours de laquelle les produits structurés ont été souscrits, entre 2003 et 2007, aucun rapport de gestion de la dette n'a été présenté au conseil municipal* ».

Le premier rapport n'ayant été présenté que lors du vote du Compte Administratif 2010 - c'est à dire en 2011 !

Je ne vais pas énumérer ou citer ici toutes les interventions que le élu Grasse à Tous ont faites à ce sujet, malgré l'opacité régnante dans la gestion de M. Leleux, mais simplement rappeler un article que j'ai écrit pour Kiosque d'avril 2012 sous un titre qui reste d'actualité « **Jamais de responsables jusqu'à quand ?** » :

*« Les Grassois ont le droit de savoir où va leur argent. En septembre (2011), j'ai souligné le montant de la dette de la Ville auprès de la banque Dexia : 26 millions d'€ et le surcoût dû aux emprunts toxiques: + de 10%.*

*Le plus important de ces emprunts de 8,2 millions d'€ avait un taux d'intérêt de 27% en septembre. Il court jusqu'en 2033!*

*Ces emprunts toxiques souscrits par la municipalité ont coûté en 2011 à la Ville -à nous tous- 600 000 €. Et ce n'est pas fini.*

*600 000 € qui auraient été bien utiles aux Grassois volés légalement pour le seul profit de banques qui font la pluie et le beau temps (...) »*

Donc, M. Leleux avait été averti.

Il savait.

Il a caché la réalité des contrats et des risques.

Il a mis la Ville et les Grassois dans la situation où nous sommes.

**Il est, avec son équipe, entièrement responsable.**

Le recours massif à l'emprunt a conduit à **un endettement** par habitant qui représente 1693€ (auxquels il faut ajouter 48€ dans le cadre du contrat tout aussi désastreux de « Partenariat Public Privé » pour l'Éclairage).

Soit **1741 €/h** contre **1322 €/ h** pour les villes de la même strate (+31,7% !)

**En 2014, la capacité de désendettement** de Grasse qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser le total de la dette si on lui consacrait entièrement le montant de son autofinancement brut, était de **19,6 ans**.

Je rappelle, comme l'indique le Rapport, que les Juridictions financières considèrent qu'**au-delà d'une capacité de 12 ans, le surendettement est avéré**.

Ce n'est pas tout, car il y a ce que constate la CRC et aussi ce qu'elle prévoit jusqu'à la fin du mandat (2019).

En termes de remboursements d'emprunts, la Ville est engagée jusqu'en **2036**.

Il faudra faire face à des remboursements allant jusqu'à 7,5 millions €/an auquel s'ajoute l'amortissement d'un emprunt renégocié pour 400 000 €/an jusqu'en 2019. C'est-à-dire que nous allons devoir **rembourser** à peu près **8 millions d'€ / an** en capital.

La prospective établie par les magistrats financiers de la CRC à partir des projections et des mesures prises depuis 2014 par la municipalité, indique que « **la capacité de désendettement s'établirait en 2019 à 23 ans** » (contre 19,6 mois en 2014).

En clair, si nous ne prenons pas des mesures lourdes, notamment en matière de choix d'investissements –avec l'établissement d'un Plan Pluriannuel d'Investissements et des priorités débattues- et, sans doute l'arrêt de projets pharaoniques, nous allons à la catastrophe et **la Ville sera à moyen terme impossible à gérer, sauf à prévoir une hausse massive et insupportable d'impôts.**

Vous envisagez **un volume d'emprunts supplémentaires de 32,6 millions €** pour la période 2014-2019.

Selon les analyses de la CRC, le besoin serait bien supérieur : 42,1 millions €.

Cela n'incluant pas les aléas de chantiers et effondrements dont personne jusqu'à aujourd'hui ne nous a présenté une évaluation.

A cet égard, nous redisons, et je crois que les événements nous donnent hélas raison, qu'il faut arrêter les chantiers de **la Médiathèque** et **la ZAC Martelly**.

Il faut revoir et entendre nos concitoyens à propos de **l'îlot Mougins-Roquefort**.

Ce sont des gouffres à hauts risques.

Il est encore temps !

Grasse et les Grassois, -ce Rapport le confirme- n'ont pas, n'ont plus, les moyens.

**Faisons la politique de nos moyens** qui sont ce qu'ils sont aujourd'hui, du fait de la fuite en avant pratiquée de 2008 à 2014 dont on continue aujourd'hui les projets alors que notre patrimoine est dans « *un état de vétusté avancé* ».

Dernier point, en matière de **personnel municipal**, le Rapport rappelle le précédent rapport du 4 novembre 2005 sur la période 1999-2003 qui notait que « **le nombre de contractuels remplaçants est élevé au regard des effectifs** » et la CRC rappelle que « *la réglementation n'autorise le remplacement des titulaires que pour des périodes limitées, jusqu'au retour ou au recrutement de fonctionnaires territoriaux qui ont vocation à occuper en priorité les emplois communaux* ».

En 2005, M. Leleux avait répondu qu'il réfléchissait à une « *procédure plus économe des deniers publics* ».

A ce qu'il semble, 11 ans plus tard, il n'a toujours pas fini de réfléchir...

Le Rapport de la CRC sur la période 2008-2015 montre, en effet, que « *la municipalité a fait reposer l'encadrement de ses services pour un tiers sur des agents contractuels* ».

Comme je l'ai souligné très souvent, M. Leleux a créé au sein de la fonction publique territoriale grasseoise une seconde catégorie d'agents –de cadres, notamment- qui bénéficient d'autres traitements et avantages que le fonctionnaire territorial titulaire qui a passé les concours requis.

Tout cela n'est pas bon pour le fonctionnement des services et coûte à la collectivité.

Le Rapport de la CRC sur la Communauté d'Agglomération a soulevé des dérives de gestion, mais dans un contexte financier particulièrement d'endettement qui était encore supportable.

Ce Rapport sur la gestion et l'état de la ville de Grasse depuis 2008 est **une alerte très sérieuse** qui exige des mesures qui ne peuvent être des mesurette ou des opérations de « com ».

**Ce Rapport est un réquisitoire qui établit le véritable bilan de la gestion de M. Leleux.**

Ce bilan est **accablant**.

Il est aussi **un avertissement solennel pour la municipalité** : ou vous rompez avec un style de gestion et des projets qui nous ont conduits dans la situation actuelle, ou nous serons très rapidement dans le mur.

Voilà le sens de ce rapport qui confirme en tous points nos constats et inquiétudes.